

## Avenant n° 2

### Au contrat de maintenance entre LOIRE FOREZ AGGLOMERATION et la société INCOM SAS signé le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Il a été arrêté ce qui suit :

#### Article 1

Le présent avenant a pour objet, d'inclure au contrat de maintenance cité plus haut, le coût annuel de maintenance des acquisitions logicielles suivantes par le Client:

- PAYFIP (546€ht/an)
- JASPER (780€ht/an)

Le coût annuel complémentaire de ces licences est de 1326 euros HT.

La redevance globale annuelle de maintenance (hors réindexation) passe ainsi de

- 11861 euros HT à 13187 euros HT

Et ce, à compter du 01/01/22 pour Payfip et à sa mise en oeuvre pour Jasper.

#### Article 2

Toutes les clauses du contrat de maintenance qui ne sont pas modifiées par le présent avenant restent et demeurent en vigueur.

Pour le Client



Par délégation du Président,  
Quentin PÂQUET  
conseiller délégué en charge  
du secteur centre et du numérique

Pour INCOM

